

Avis de l'administratrice en chef : des modifications à la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* pour appuyer la modernisation des foyers de soins spéciaux

21 septembre 2017

L'objet du présent avis est de vous communiquer des informations relatives à une modification proposée au Règlement de l'Ontario 201/96 (pris en application de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario*) qui entrerait en vigueur, si elle est approuvée, le 1^{er} janvier 2018.

La modification proposée est exigée pour appuyer le Programme des foyers communautaires, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère »).

Le Programme des foyers communautaires fait partie du plan du Ministère visant à moderniser le Programme des foyers de soins spéciaux.

Un résumé de la modification proposée au règlement est disponible sur le site Web du Registre de la réglementation : <http://www.ontariocanada.com/registry/view.do?language=fr&postingId=24906>

La modification proposée devrait permettre de faire des prescriptions aux personnes qui résident dans des foyers faisant partie du Programme des foyers communautaires, qui sont couvertes par l'Assurance-santé en vertu de la *Loi sur l'Assurance-santé*, et qui sont dans une catégorie de personnes admissibles aux fins de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario*.

Le contenu de la réglementation finale est à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil (« LGEC ») qui peut y effectuer des changements s'il le juge approprié.

Les parties intéressées sont invitées à fournir des commentaires écrits relativement aux changements proposés à la réglementation dans le cadre de l'examen. Le ministère tiendra compte des commentaires reçus le 19 octobre 2017 à minuit, heure de l'Est, ou avant cette date (« période de commentaires »). Les soumissions reçues après cette période de commentaires pourraient ne pas être prises en considération.

Veillez adresser vos commentaires par écrit à :

Administratrice en chef des programmes publics de médicaments de l'Ontario
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
80, rue Grosvenor, 9^e étage
Édifice Hepburn, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1R3
Télécopieur : 416-325-6647
Courriel : PublicDrugPrgms.moh@ontario.ca

Énoncés concernant les commentaires

Veillez prendre note qu'à moins d'une demande à l'effet contraire accordée par le Ministère, tous les documents ou commentaires reçus des organismes en réponse au présent avis seront réputés publics et pourront être utilisés et divulgués par le Ministère pour en faciliter la révision. Cela peut entraîner la divulgation de documents ou de commentaires, ou des résumés de ceux-ci, à d'autres parties intéressées pendant et après la période de commentaires publics.

Un particulier qui fait parvenir des documents ou des commentaires et qui indique une affiliation avec un organisme sera réputé avoir soumis ces commentaires ou documents au nom de l'organisme ainsi identifié. Le Ministère ne divulguera pas les renseignements personnels des personnes qui n'indiquent pas d'affiliation avec un organisme, par exemple le nom du particulier et ses coordonnées, sans le consentement du particulier, à moins d'en être contraint par la loi. Cependant, le Ministère peut utiliser et divulguer le contenu des documents envoyés par des particuliers pour l'aider dans le cadre de sa révision.

Si vous avez des questions à propos de la collecte de ces renseignements, veuillez appeler le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère au 416-327-7040.